

Des lasers pour soigner DES MALADIES DE LA PEAU

Très présents sur le marché de l'esthétique, les lasers permettent aussi la prise en charge de nombreuses pathologies de la peau et des muqueuses.

On parle beaucoup de leur intérêt en esthétique. Moins de leurs indications médicales : pourtant les lasers permettent aux dermatologues de prendre en charge de nombreuses pathologies de la peau et des muqueuses, si ce n'est pour les guérir, au moins pour améliorer la qualité de vie des patients. La société française de lasers en dermatologie a récemment lancé son nouveau site internet ⁽¹⁾ dédié à l'information des patients comme des professionnels. Membre de son comité scientifique, le Dr Magali Dubois, dermatologue varoise, fait le point sur l'intérêt thérapeutique de ces lasers et la prise en charge des soins, en commençant par apporter quelques précisions. « On parle bien de lasers au pluriel. Principalement, on distingue des lasers épilatoires, vasculaires, pigmentaires et de resurfacing. Ce sont des appareils qui délivrent une énergie au niveau de cibles différentes, selon le type et la longueur d'onde. »

Indications esthétiques et médicales

Tous ont à la fois des indications esthétiques et médicales. Le laser CO2, par exemple, un des plus courants : « Utilisé de façon quasi chirurgicale, il permet de détruire des condylomes (verrues génitales), des verrues ou des excroissances, ex-

plique la dermatologue. Il peut aussi être utilisé en mode fractionné. Le faisceau est alors divisé en multiples petits faisceaux, ce qui permet des micropuits de chauffe séparés par des intervalles de peau saine. On peut ainsi procéder à un remodelage dermique pour effacer des rides ou ridules, mais aussi pour améliorer des cicatrices ou encore des problèmes d'atrophie et de sécheresse vaginale, après la ménopause ou un cancer du sein. »

« La limite entre usage médical et esthétique n'est pas toujours évidente, reconnaît le Dr Dubois. Sur des cicatrices d'acné par exemple, l'intérêt n'est pas qu'esthétique. L'amélioration de la souplesse, de l'élasticité de la peau et des cicatrices rétractiles joue sur la qualité de vie ». Autre exemple : le laser vasculaire permet de traiter des rougeurs légères, avec une visée esthétique donc, mais aussi une couperose sévère ou un angiome congénital qui peuvent avoir un impact psychique.

Exemples d'indications remboursées

L'usage du laser à des fins médicales ne signifie pas prise en charge systématiquement par la sécu : « Les indications sont rares et pas forcément bien remboursées » prévient le Dr Dubois en donnant quelques

exemples. S'agissant du laser épilatoire, évidemment, une épilation des jambes n'est pas remboursée. Mais il y a deux cas dans lesquels une prise en charge est possible : « En cas d'hirsutisme [développement excessif d'une pilosité foncée et épaisse, Ndlr] hormonal nécessitant un traitement, et uniquement pour l'épilation du visage. Ceci dit, le montant du remboursement reste éloigné du coût réel ». Deuxième indication : « les dysphories de genre, avec un certificat d'un endocrinologue ou d'un psychiatre pour un changement de sexe pris en charge par la sécurité sociale. » Autre laser, autre prise en charge : « Certains dispositifs à basse énergie (photothérapie par leds) permettent des photothérapies dynamiques, remboursées depuis peu : on laisse poser une crème qui va réagir à la lumière sous une longueur d'onde particulière. Cela permet notamment de détruire les cel-

lules cancéreuses des carcinomes débutants ou de traiter des kératoses » explique le médecin. Également remboursé, le traitement de l'angiome plan congénital ou le détatouage, mais uniquement quand il s'agit des points tatoués pour permettre le repérage lors du traitement des cancers par radiothérapie. « Ils peuvent être détatoués facilement. Certains patients sont très contents de voir disparaître ces points qui leur rappellent leur maladie. »

Un complément au traitement

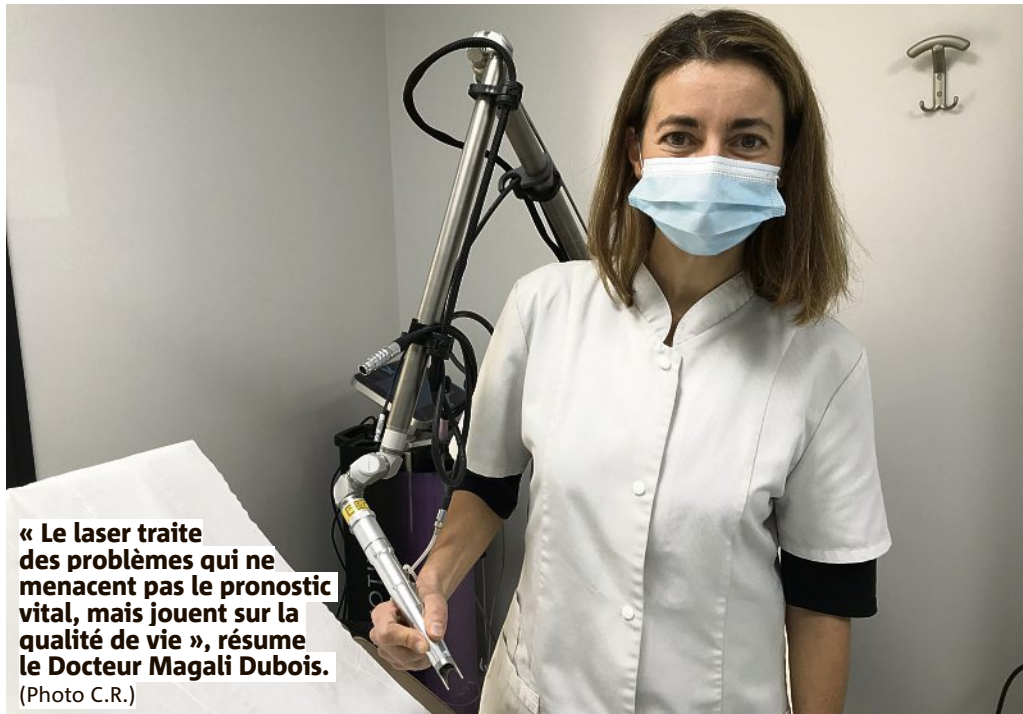
En général, le laser est un complément au traitement classique plutôt qu'une alternative. « Dans le cas de la rosacée (ou couperose), le traitement antibiotique par voie orale améliore la poussée inflammatoire mais il ne détruit pas l'excès de petits vaisseaux à la surface de la peau qui est à l'origine du problème.

Pour les éliminer, il n'y a que le laser, mais il n'est pas remboursé, contrairement au traitement antibiotique. Le plus souvent, note la dermatologue, le laser traite des problèmes qui ne menacent pas le pronostic vital du patient, mais qui jouent sur sa qualité de vie. Il leur permet un mieux-être. »

Les lasers s'avèrent donc à la fois tentants, notamment pour les personnes confrontées à une pathologie « visible », et potentiellement coûteux. « Pour savoir si un soin est pris en charge il faut se renseigner auprès de son médecin, conseille le Dr Dubois. Il proposera une consultation et une information médicale préalable avec établissement d'un devis et éventuellement, si c'est nécessaire, l'envoi d'une demande d'entente préalable à la Sécurité sociale. »

CAROLINE MARTINAT
cmartinat@nicematin.fr

1- <https://www.laser-et-peau.com/>



« Le laser traite des problèmes qui ne menacent pas le pronostic vital, mais jouent sur la qualité de vie », résume le Docteur Magali Dubois. (Photo C.R.)

Soins

« Le Prof » Maurice Schneider PREND SA RETRAITE DE LA LIGUE

« Le Prof » comme le surnomme affectueusement Gérard Van den Bulcke, directeur général du comité 06 de la Ligue contre le cancer, a pris sa retraite. S'il avait cessé ses activités de médecine (il est spécialisé en oncologie), le Pr Maurice Schneider avait poursuivi son engagement et avait pris la présidence de l'antenne maralpinaise de l'association en 2003. C'est que l'homme aujourd'hui âgé de 89 ans est un infatigable combattant : « au cours de ma carrière je me suis battu contre la maladie puis pour les malades avec la Ligue ». Il méritait donc une belle cérémonie d'au revoir. Ce fut fait, en compagnie de nombreux élus, confrères et amis. Chacun y allant de son hommage à ce sacré personnage. Les politiques et leurs représen-

tants se sont éloignés des traditionnels discours pompeux préférant les déclarations sincères à celui que beaucoup connaissent de près. Et l'on a même vu poindre quelques larmes d'émotions dans les yeux des membres de la Ligue. Car les salariés et bénévoles forment une équipe soudée, presque une famille. Il y a quelques mois, le patriarche Maurice Schneider a transmis le flambeau à Thierry Pattou. Un successeur qui n'arrive pas en terrain inconnu puisque ses précédentes fonctions notamment à la Mutualité Française (au sein de la Ligue, il est président bénévole, tient-il à souligner) l'avaient conduit à collaborer avec les Ligueurs. Il saura s'appuyer sur les forces vives du comité à commencer par l'inénarrable Gérard Van den Bulcke

(« il a une idée par semaine ! ») le taquinait gentiment le Pr Schneider) et la pétillante Eugénie Clauzon, arrivée dans la team en 2015 et désormais directrice. Mais aussi Aline, Géraldine, Elisabeth, Patricia et tant d'autres. Thierry Pattou n'a pas manqué de saluer l'immense travail accompli par son prédécesseur dont les qualités, gentillesse, simplicité, humanité, ont été louées sans ambages. Et pour marquer le coup, car la cérémonie a eu lieu le jour où « le Prof » fêtait ses 89 printemps, son équipe lui a offert... une étoile. Un astre porte donc désormais le nom de Maurice Schneider, joli clin d'œil à celui qui a su éclairer le destin de nombreux malades.

AXELLE TRUQUET
atruquet@nicematin.fr



Vrai moment d'émotion au moment de l'hommage du directeur de la Ligue 06, Gérard Van den Bulcke au Pr Maurice Schneider qui prend sa retraite après presque deux décennies à la Ligue. (Photo DR)

Association